

Entretien

Alex Türk, président de la CNIL

“Il y a bien plus dangereux qu’Edvige !”

Le fichier de police Edvige est-il l’arbre qui cache la forêt ? Existe-t-il d’autres fichiers, moins connus mais plus menaçants pour les libertés individuelles ? C’est ce que pense Alex Türk, président de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés. Le sénateur du Nord (non inscrit) nous alerte sur le STIC, moins connu du grand public mais, d’après lui, beaucoup plus inquiétant...

Le fichier Edvige a lancé le débat. Il inquiète, à juste raison, la classe politique. Jusqu’au sein du gouvernement. Mais il est loin d’être le seul fichier de police qui enregistre des données personnelles. Classé « Secret Défense », le fichier Cristina (Centralisation du Renseignement Intérieur pour la Sécurité du Territoire et les Intérêts Nationaux) inquiète tout autant les associations du collectif « Non à Edvige ». Quant au fichier STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées), il apparaît à Alex Türk, président de la CNIL, plus dangereux et bien plus difficile encore à contrôler qu’Edvige.

Télérama : On ne vous entend plus sur le fichier Edvige...

Alex Türk : La CNIL a sorti un [avis critique](#), il y a trois mois. C’est grâce à nous que le débat a été lancé. Car, au départ, le gouvernement n’entendait pas publier au *Journal Officiel* le décret créant le fichier. Si le débat d’aujourd’hui est un moyen de sensibiliser les Français en matière d’informatique et de libertés, tant mieux, mais il y a des sujets qui me préoccupent mille fois plus qu’Edvige. Edvige, ce n’est pas nouveau, il faut dire la vérité. On saute au plafond, mais il y avait un fichier de ce type qui existait avant. Il a été aggravé sur certains points, c’est vrai – et nous les avons pointés –, mais le concept existait déjà.

Quel fichier vous paraît plus dangereux qu’Edvige ?

Alex Türk : Sans conteste, le fichier STIC (Système de Traitement des Infractions Constatées), qui répertorie les informations provenant des comptes rendus d’enquêtes effectuées après l’ouverture d’une procédure pénale. C’est le seul vrai fichier de police qui pose problème.

A quoi sert-il ?

Alex Türk : C’est un très grand fichier, dans lequel vous avez aujourd’hui plus de vingt millions d’informations répertoriées, dont plusieurs millions de noms. Cet outil, qui dépend du ministère de l’Intérieur, nous pose beaucoup de problèmes parce qu’il est beaucoup plus puissant que le

fichier des ex-Renseignements Généraux. Il contient tous les noms des personnes qui, dans une procédure judiciaire, ont été mises en cause. La difficulté vient du fait que ce fichier doit être actualisé en temps réel. Un exemple : une personne est mise en cause dans une procédure pénale, et il s'avère que le juge prononce une relaxe. Il appartient alors au procureur de se brancher aussitôt sur le STIC pour faire corriger et enlever les références de la personne relaxée. Mais comme les procureurs sont souvent débordés de travail, ils ne le font pas toujours. Du coup, vous avez toute une série de nos concitoyens qui sont dans le fichier STIC alors qu'ils ne devraient pas y être.

Si un demandeur d'emploi postule pour un emploi dans la sécurité – dans un aéroport, par exemple –, une procédure doit permettre de vérifier s'il figure dans le STIC. S'il y est inscrit, il ne pourra pas être embauché... Et comme de nombreuses personnes sont encore dans le STIC de manière injustifiée, elles sont écartées de ces emplois !

En dehors des fichiers de police, dans quels domaines la CNIL voit-elle se profiler les menaces les plus sérieuses ?

Alex Türk : Le plus grand danger, c'est le traçage des personnes. Par le téléphone portable, par la carte bancaire, par les pass de transport. Le traçage, aussi, par la vidéo-surveillance, la géolocalisation des personnes et des biens, par les systèmes biométriques.... Voilà, l'actualité de loin la plus préoccupante aujourd'hui pour la CNIL.

Propos recueillis par Thierry Leclère

Télérama